



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

États membres

Question au Gouvernement n° 2292

Texte de la question

PLAN DE STABILISATION

M. le président. La parole est à M. Dominique Le Mèner, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Dominique Le Mèner. Ma question s'adresse à Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Hier, nous avons examiné dans cette assemblée le projet de loi de finances rectificative permettant de mettre en oeuvre la part française du plan de stabilisation de la zone euro.

C'est un engagement important, car cela va donner à la France la possibilité d'apporter jusqu'à 111 milliards d'euros de garanties dans le cadre du futur Fonds européen de stabilité financière. Celui-ci sera doté de 440 milliards ; il vise à venir en aide aux pays rencontrant des difficultés.

C'est un engagement important, car ce mécanisme de stabilisation représente au total 750 milliards d'euros, dont 250 milliards apportés par le Fonds monétaire international et 60 milliards qui sont mobilisables à très court terme par la Commission, sur décision du Conseil. Ce texte doit permettre à notre pays de se doter des outils budgétaires nécessaires pour pouvoir agir de façon rapide et exemplaire, car au fond, *ipso facto*, les marchés financiers viennent de mettre à rude épreuve la capacité de la zone euro à s'organiser, à réagir, à articuler une solution et à faire preuve de solidarité, c'est-à-dire à mettre en place ce gouvernement économique que la France réclame depuis des mois.

Madame la ministre, c'est un plan qui devait être massif et d'envergure pour décourager toute tentative de spéculation contre l'euro, contre les produits assurant les dettes souveraines de chaque État et surtout dans l'intérêt de chacun des citoyens des États membres. On peut se féliciter de cette initiative, mais je voudrais vous demander quelles conséquences et quelles perspectives le Gouvernement français peut envisager face à cette situation sans précédent dans l'histoire de l'économie européenne. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Mme Christine Lagarde, *ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi*. Monsieur Le Mèner, vous l'avez dit, l'Europe s'est mobilisée pour soutenir l'euro et l'ensemble des pays membres de la zone euro.

Vous avez mentionné les trois échelons successifs, c'est-à-dire la première tranche de 60 milliards d'euros mobilisable par la Commission, mais aussi les 440 milliards d'euros sous forme de prêts garantis, auxquels concourt chacun des États membres de la zone euro, et la France pour 111 milliards d'euros. Tout à l'heure, votre assemblée se prononcera par un vote solennel ; ensuite, avec mon collègue François Baroin, je me rendrai devant la commission des finances du Sénat pour y défendre également ce projet de loi de finances rectificative. Le troisième échelon, enfin, c'est la mobilisation à concurrence de 50 % des engagements - soit un total de 250 milliards d'euros - par le Fonds monétaire international, si cela s'avérait nécessaire.

Vous me demandez de tirer certaines conclusions de cette situation exceptionnelle et de ce plan, lui aussi exceptionnel, mobilisé au service de l'euro, de la zone euro et, au-delà, de l'Union européenne. J'en tirerai trois. La première, c'est qu'il faut impérativement renforcer la gouvernance économique de l'Union européenne et, plus encore, de la zone euro, avec un véritable gouvernement économique. Cela suppose le renforcement du pacte de stabilité et de croissance ; cela suppose de prendre en compte la compétitivité des États membres de

la zone monétaire euro ; cela suppose enfin de véritables sanctions, qui soient applicables et appliquées.
La deuxième, c'est qu'il faut absolument que nous ayons des chiffres fiables, c'est-à-dire que la validité des statistiques soit garantie. Je pense en particulier à la capacité pour Eurostat de vérifier la nature des chiffres qui sont fournis par les États.
La troisième, enfin, c'est qu'il faut un renforcement de la régulation financière, pour que l'ensemble des acteurs soient responsables de toutes les transactions qui sont menées en la matière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Dominique Le Mèner](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2292

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 juin 2010